



## La corruption dans le secteur foncier

Des pressions sans précédent sur les terres se font sentir, alors que de nouvelles zones sont cultivées, gagnées par l'expansion des centres urbains, ou abandonnées à cause de leur dégradation, du changement climatique et des conflits. Ces développements pèsent sur les règles, les procédures et les institutions qui décident quelles ressources foncières sont exploitées, par qui, pendant quelle durée et à quelles conditions.

Comme de nombreux exemples le montrent dans le monde entier, une gouvernance foncière défailante contribue à des niveaux élevés de corruption. Une gouvernance foncière faible tend à se caractériser par un manque de transparence, de redevabilité et de légalité. Dans un tel système, la distribution des terres est inégale, le droit de propriété incertain et les ressources naturelles mal gérées. Tout ces éléments portent atteinte à la stabilité sociale, aux investissements, à la croissance économique en général et au développement durable.

### Table des matières

1. La terre, la gouvernance et la corruption : les relations
2. Les données et les conséquences
3. Les acteurs et les formes de corruption
4. Les mesures et les réponses



## Les biocombustibles, la pression foncière et la corruption

Les pressions encourageant la recherche de sources d'énergie alternatives afin d'atténuer les effets du changement climatique ont débouché sur un afflux de financements dans les pays concernés par ce genre d'investissements. Or, de nombreux pays confrontés à des difficultés en matière de gouvernance et de corruption sont considérés comme faisant partie des destinations les plus attractives pour les investissements dans le secteur des biocombustibles<sup>5</sup>.

Dans le cas de la Colombie, l'expansion rapide de la culture de l'huile de palme s'est vue associée à des dénonciations quant au fait que des intérêts particuliers avaient recours aux services de paramilitaires, afin, semble-t-il, de chasser les communautés pauvres en dehors de leurs terres, dans le but d'étendre les surfaces de plantation disponibles<sup>6</sup>.

L'État lui-même a reconnu le problème et a ouvert une enquête qui a révélé que 25 473 hectares de terres propices à la culture des palmiers à huile avaient été obtenus illégalement par des investisseurs privés. Ces terres avaient été octroyées par l'État aux communautés marginalisées.

En mars 2011, le gouvernement a lancé une procédure, sur la base des résultats de l'enquête, pour rectifier cette injustice et rendre leurs terres aux ayants-droit de la communauté afro-colombienne locale.<sup>7</sup>

## 1. La terre, la gouvernance et la corruption : les relations

La gouvernance foncière a trait, avant tout, à la compréhension du pouvoir et de l'économie politique des terres. Elle implique « les règles, les procédures et les structures par le biais desquelles des décisions sont adoptées concernant l'exploitation et le contrôle des terres, ainsi que sur la façon dont ces décisions sont mises en œuvre et appliquées, et la manière dont les intérêts contradictoires sur les terres sont gérés »<sup>1</sup>. La gouvernance foncière englobe différents décideurs, procédures et structures, y compris les institutions légales, coutumières et religieuses. Prise dans son ensemble en tant que système, la gouvernance foncière met l'accent, en fin de compte, sur la manière dont les gens exploitent la terre et interagissent avec cette dernière.

Une gouvernance foncière efficace et applicable fournit un cadre nécessaire pour le développement, ainsi qu'un important moyen de lutte contre toutes formes de corruption. Elle contribue à la sécurité alimentaire et préserve des moyens de subsistance durables essentiels pour les peuples et les pays pour lesquels la terre constitue un des principaux atouts économiques, sociaux et culturels. Par exemple, des études empiriques menées dans plus de 63 pays ont mis en évidence que là où la corruption foncière est moins répandue, une corrélation peut être établie avec de meilleurs indicateurs de développement, des niveaux plus importants d'investissements étrangers directs et de rendements agricoles<sup>2</sup>.

La corruption foncière est souvent responsable ou à l'origine de l'échec généralisé de la gouvernance d'un pays. Des études récentes menées par TI démontrent qu'il existe une très forte corrélation entre des niveaux de corruption très élevés dans le secteur foncier et la corruption en général dans le secteur public d'un pays<sup>3</sup>. Ce résultat vient suggérer que les pays confrontés à une corruption généralisée dans leur secteur public subissent également la corruption dans le secteur foncier — constatation qui présente des implications vastes et importantes quant à la possibilité de garantir l'intégrité et l'efficacité des initiatives liées à la gestion des ressources naturelles, y compris les projets d'atténuation des effets du changement climatique et les initiatives de production agricole (voir texte dans la marge)<sup>4</sup>.

## 2. Les données et les conséquences

En général, la corruption dans le secteur foncier se caractérise par sa généralisation et l'absence de moyens de contrôle efficaces. On la retrouve tant dans les systèmes légaux que coutumiers. Elle peut aller des pots-de-vin et fraudes de faible importance (comme, par exemple, la corruption administrative), à des abus de haut niveau du pouvoir gouvernemental et des postes politiques (par exemple, la corruption politique). La corruption, qu'elle soit administrative ou politique, ne favorise pas l'instauration de stratégies foncières, nationales ou locales à long terme. Lorsque la corruption dans le secteur foncier existe, les actions et les décisions en la matière sont dictées par des intérêts pervers, ainsi que par de politiques qui ne profitent qu'à une poignée de personnes. Des exemples de ces deux types de corruption (administrative et politique) sont présentés, plus en détail, ci-dessous.

### *La corruption administrative*

La corruption au sein de l'administration publique et des services gouvernementaux constitue un trait caractéristique du secteur foncier. Elle peut prendre la forme de petits dessous-de-table de faible montant à régler pour enregistrer les propriétés, ou encore pour modifier ou contrefaire les titres, obtenir des informations foncières, faire établir des rapports de géomètres-experts, ou adopter des plans d'aménagement du territoire favorables<sup>8</sup>. Cette corruption est facilitée par les procédures compliquées, ainsi que par le peu d'informations concernant les services disponibles et les frais y afférents. Par exemple, une étude récente de la Banque mondiale sur l'administration foncière au Vietnam a mis en évidence que les informations sur les procédures administratives mises à la disposition du public étaient incomplètes et confuses. Il a également été constaté que les procédures de délivrance des droits et des titres de propriété étaient complexes et onéreuses<sup>9</sup>.

Les conclusions d'une enquête menée par Transparency International en 2009 suggèrent que les organes gouvernementaux qui supervisent le secteur foncier constituent une des entités publiques les plus touchées par la corruption des fonctionnaires. Seuls la police et le pouvoir judiciaire atteignent des degrés de corruption plus élevés<sup>10</sup>. Parmi les 69 pays couverts par l'enquête, plus d'une personne sur dix ayant eu affaire aux autorités foncières affirmait avoir payé un dessous-de-table. Ce chiffre dépasse celui indiqué concernant le règlement de pots-de-vin dans l'enseignement, les services de santé, les services fiscaux et les services publics. À l'instar d'autres secteurs affectés par la corruption, les conclusions ont mis en évidence que les groupes aux revenus les plus modestes étaient souvent ceux les plus touchés<sup>11</sup>. La même enquête a également constaté que bien que 34 % des personnes considéraient, en général, que la corruption dans les autorités foncières était un problème très grave, les résultats variaient en fonction des régions. Alors que dans les pays à revenus élevés une personne interrogée sur deux affirmait que la corruption dans la gestion des terres était un problème grave, dans les pays à revenus faibles, quasiment quatre personnes sur cinq partageaient la même préoccupation<sup>12</sup>.

Les enquêtes nationales concernant la corruption administrative dans le secteur foncier permettent une compréhension plus approfondie du problème. Au Mexique, une étude récente a révélé que les règlements illégaux au profit des autorités foncières faisaient partie des 10 services les plus affectés par la corruption dans le pays<sup>13</sup>. Les résultats de l'enquête montrent que lorsqu'une personne demande un permis foncier, elle devra payer au moins une fois sur dix un pot-de-vin. Une autre enquête d'opinion menée au Bangladesh estime que ces chiffres seraient encore plus élevés. Les conclusions d'une enquête nationale menée auprès des ménages mettent en évidence qu'au Bangladesh, l'administration foncière se situe parmi les trois institutions qui enregistrent les taux de corruption les plus importants (71,2 %), d'après les personnes ayant eu des contacts avec ces services<sup>14</sup>. Ce chiffre a augmenté de quasiment 20 % depuis le dernier sondage, effectué en 2007. Le coût des dessous-de-table payés aux services fonciers est également le plus élevé. Ces systèmes illégaux sont généralement mis en place dans le cadre de l'enregistrement des terres, du



## La corruption dans le secteur foncier

### Le boom immobilier espagnol et la corruption foncière

Des cas de corruption ont entaché le boom immobilier espagnol et ont été pointés du doigt comme étant l'une des causes de l'effondrement du marché en 2009<sup>20</sup>.

Au plus fort du boom immobilier, jusqu'à 40 % de la totalité des nouvelles constructions en Europe avaient lieu en Espagne. Néanmoins, dans la ruée vers le profit foncier, il semblerait que les pratiques illégales et corrompues soient devenues monnaie courante dans le secteur. Des politiciens et des fonctionnaires chargés de l'aménagement du territoire ont ainsi été accusés d'avoir accepté des dessous-de-table afin d'accorder des permis de construction et d'ordonner des mesures de reclassement.

Une enquête étatique menée en 2006 concernant les tractations foncières dans la station balnéaire haut de gamme de Marbella (Málaga) a débouché sur l'arrestation du maire et de deux anciens responsables de la ville, ainsi que de douzaines de fonctionnaires locaux. Dans le cadre de l'action connue sous le nom « d'Operación Malaya », la police a saisi plus de 3 milliards de dollars d'actifs et gelé 1 000 comptes courants bancaires, après avoir découvert que 30 000 habitations avaient été construites de manière illégale dans la ville, notamment sur des terrains protégés sur le plan environnemental<sup>21</sup>.

transfert des titres de propriété, du règlement des impôts fonciers et de l'obtention du droit de louer les terres gouvernementales.

Des tentatives pour mieux connaître le coût et l'étendue de la corruption administrative dans le secteur foncier ont été réalisées par d'autres études nationales. En Inde, une étude a estimé qu'environ 700 millions de dollars sont payés tous les ans, sous forme de pots-de-vin, par les utilisateurs des services de l'administration foncière du pays<sup>15</sup>. D'après une étude menée au Kenya, le dessous-de-table moyen réglé par tous ceux qui ont affaire aux agences foncières gouvernementales s'élevait à 65 dollars en 2011, un chiffre qui n'a pas cessé d'augmenter au cours de ces deux dernières années, mais qui a chuté depuis<sup>16</sup>. La même étude constatait également que le Ministère du territoire du pays est la quatrième administration publique la plus corrompue sur le plan national. Près de 58 % des personnes qui s'étaient adressées aux services fonciers du Ministère s'étaient vu exiger le règlement d'un pot-de-vin et plus d'un tiers d'entre elles s'étaient exécutées<sup>17</sup>.

La généralisation de la corruption dans le secteur foncier génère des coûts informels élevés pour tous ceux qui tentent d'enregistrer ou de transférer des terres. Cela peut rendre les services de l'administration foncière inaccessibles à ceux qui ne sont pas en mesure de se permettre de tels paiements illégaux<sup>18</sup>. En décourageant l'enregistrement des transactions relatives aux propriétés foncières, le caractère informel et l'insécurité du droit de propriété sur les terres se voient accrus et les efforts nationaux en vue d'une réforme foncière sapés. Les gens sont peu ou ne sont plus protégés par la loi, ce qui les rend vulnérables vis-à-vis des expulsions et d'autres abus<sup>19</sup>.

### La corruption politique

La corruption politique dans le secteur foncier a pour objectif de prendre le contrôle sur les ressources d'un pays — tant sur celles qui se trouvent sous terre que sur celles situées en surface. Elle peut découler des opportunités dégagées par des transactions foncières et des projets de réformes et de développement dans un pays, une région ou un district (voir texte dans la marge). Il peut s'agir, par exemple, de cas où les terres détenues par l'État sont privatisées ou louées et, dans le cadre de programmes d'aménagement ou de construction approuvés, d'acquisitions de terres à grande échelle par des investisseurs négociées, ou d'expropriations des terres par le gouvernement (ou par des organes liés aux pouvoirs publics). Alors que des individus corrompus peuvent participer, à tous les niveaux, de telles actions, la corruption puise souvent ses racines dans les cercles les plus hauts placés du pouvoir, et cela dans les secteurs tant public que privé.

La corruption politique dans le secteur foncier s'appuie sur des faiblesses ou des lacunes plus profondes dans la gouvernance qui compromettent la transparence, la responsabilité et l'intégrité des institutions. Les actes illégaux commis par les élus, par les fonctionnaires ou par les membres du secteur privé peuvent ainsi demeurer impunis, les principales institutions nationales clés étant cooptées afin

de servir les intérêts de quelques-uns. Les Parlements et les commissions parlementaires peuvent se trouver sous l'influence, voire sous le contrôle, de membres en situation de conflit d'intérêts lors de décisions politiques relatives à la gouvernance foncière. Les magistrats peuvent trancher au profit des fonctionnaires et des entreprises en cas de litige, en faisant fi, dans leurs décisions, tant des faits que du droit.

Néanmoins, la corruption politique peut s'avérer extrêmement difficile à décrire et à poursuivre en justice de manière efficace, dans la mesure où les actes qui la déclenchent peuvent être conformes au droit. La corruption politique peut ainsi survenir lorsque des groupes influents s'approprient les terres des populations pauvres et marginalisées par des expulsions forcées, mais légales (sous le couvert du droit de préemption). Les terres peuvent même être achetées en toute légalité par l'État ou par des entreprises privées, mais pour un prix significativement plus bas que celui du marché. Ces terres, qui comportent souvent des exploitations agricoles situées dans des zones périurbaines, peuvent ainsi être réaménagées par la suite, ou vendues, au profit d'une poignée d'individus puissants, comme cela a été décrit dans le cadre de la réforme foncière au Kenya au cours de ces 50 dernières années<sup>22</sup>. Dans d'autres cas, la corruption peut être utilisée pour gonfler le prix des ventes légales de terres. Indépendamment de la forme qu'elle prend, la corruption politique a toujours les mêmes conséquences : les droits fonciers des personnes et des communautés sont violés.

Les sections nationales de Transparency International du monde entier classent le problème de la terre et de la corruption politique comme étant l'un des trois principaux problèmes pour lesquels elles sont consultées par le biais de leurs Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC)<sup>23</sup>. Par exemple, en Géorgie, les réclamations reçues par le centre de la section nationale portent souvent sur des abus en matière de droits de propriété. Des projets de construction à grande échelle et une industrie du tourisme en rapide expansion ont mis sous pression les terres dans le pays. Le nombre de personnes affectées est élevé. Le centre géorgien a travaillé sur deux cas qui touchaient, à eux seuls, 400 habitants<sup>24</sup>. Des problèmes similaires concernant les droits de propriété et de corruption ont également été décrits par d'autres CAJAC, en Albanie, en Azerbaïdjan, en République tchèque, au Guatemala, au Liberia, au Népal et en Russie.

Cette liste de pays nous montre que la corruption politique tend à être particulièrement marquée dans le secteur foncier lorsque les nations traversent des transitions économiques ou politiques. Cela peut être la conséquence du passage d'une économie planifiée par le pouvoir central vers une économie fondée sur le marché et le droit à la propriété individuelle<sup>25</sup>. Ceci peut aussi résulter d'une tentative de reconstruction dans un pays ayant subi un conflit alors que les réfugiés sont de retour, ou de situations où les pays sont fragiles et leurs principales institutions faibles. Au Cambodge, par exemple, les enquêtes menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme mettent en évidence que nombreuses sont les concessions foncières publiques,

accordées suite au conflit civil ayant touché le pays, qui ont violé la législation récemment adoptée et qui ont été octroyées dans des conditions peu transparentes à des individus souvent issus des élites politiques et économiques du pays<sup>26</sup>.

### 3. Les acteurs et les formes de corruption

La corruption peut impliquer des acteurs divers, allant des fonctionnaires et des dirigeants locaux aux investisseurs étrangers. Les acteurs peuvent englober des fonctionnaires gouvernementaux (locaux et nationaux), ainsi que des personnes qui détiennent un pouvoir politique ou économique. Les autorités coutumières et communautaires peuvent elles aussi se trouver impliquées, en participant à des pratiques et à des tractations corrompues. Les investisseurs fonciers, les promoteurs, les propriétaires terriens et les exploitants (y compris les locataires et les habitants des bidonvilles), ou encore les prestataires de services associés (agents immobiliers, avocats et géomètres experts), peuvent eux aussi se voir mêlés à la toile de la corruption, ainsi que les organisations de la société civile et même les médias.

Dans de nombreux cas, la corruption peut aller jusqu'à détruire la légitimité juridique et sociale de ces acteurs, si l'on estime qu'ils sont trop corrompus. Par exemple, les institutions publiques chargées de l'administration foncière peuvent voir leur autorité et leurs capacités diminuées si elles sont perçues par le public comme étant très corrompues. Dans de telles situations, les investisseurs peuvent estimer que les fonctionnaires n'ont pas grand chose à proposer et décider de se tourner vers des acteurs informels (comme par exemple, des promoteurs informels ou des prestataires de services non enregistrés), pour leur confier la représentation de leurs intérêts. Plus important encore, lorsque les institutions et les lois en place sont ignorées, le système de gouvernance foncière est mis en échec, de sorte que les citoyens rencontrent encore plus de difficultés pour demander des comptes à leur gouvernement sur les décisions en la matière.

La corruption tend à être monnaie courante dans les cas où les investissements fonciers créent de nouvelles opportunités d'enrichissement illicite. Les investissements dans le secteur entraînent souvent un afflux considérable de capitaux et d'importants risques de corruption. Les capitaux sont utilisés pour acheter ou pour louer les terres, ou encore pour mettre en œuvre des projets de développement (fonciers ou d'infrastructures). Lorsque les investissements ont trait à des initiatives environnementales, comme l'atténuation des effets du changement climatique, la corruption peut devenir omniprésente, dans la mesure où les fonctionnaires locaux et les personnes influentes chercheront à en tirer avantage<sup>27</sup>. En contrepartie d'un dessous-de-table, les acteurs locaux, y compris des politiciens et des magistrats, peuvent choisir de réserver des terres attractives aux promoteurs et aux investisseurs, dans le cadre de ces projets.

De par leur nature, les investissements fonciers concernent différents domaines du secteur : l'administration et la gestion foncières, les régimes fonciers et la planification de l'exploitation et de la conversion des terres. À partir d'exemples fournis par la littérature et l'expérience, on peut examiner chacun de ces

éléments, et disposer ainsi d'une vue d'ensemble des principaux facteurs de risque en matière de corruption, et des principales formes que celle-ci peut adopter (voir tableau de la page 9)<sup>28</sup>.

#### 4. Les mesures et les réponses

La lutte contre la corruption foncière se trouve associée de manière intrinsèque à l'amélioration de la gouvernance en la matière. La gouvernance foncière et la lutte contre la corruption figurent désormais à l'ordre du jour d'organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et le programme UN-HABITAT<sup>29</sup>. Les gouvernements nationaux sont en passe d'adopter des mesures pour mettre en place des systèmes de propriété foncière transparents, efficaces et responsables. Par ailleurs, les organisations de la société civile locales et globales effectuent un travail de sensibilisation afin de s'assurer que les droits de propriété foncière des individus soient respectés, protégés et honorés.

Outre leur application effective, la révision des politiques foncières constitue un moyen important pour améliorer la gouvernance dans le secteur foncier, notamment en ce qui concerne les cadres juridiques et administratifs. Les systèmes d'administration foncière accessibles et responsables, qu'ils soient légaux ou coutumiers, peuvent jeter les bases de tractations foncières exemptes de corruption. Toutefois, le respect de ces systèmes dépend de l'existence d'institutions de surveillance solides et efficaces — comme les commissions parlementaires, les commissions de lutte contre la corruption et les organes d'application de la loi.

Un premier pas vers la réforme de la gouvernance foncière serait, pour les États, d'accorder une reconnaissance légale aux droits de propriété foncière considérés comme légitimes, mais non suffisamment protégés par la loi. Une telle modification législative pourrait apporter un fondement légal permettant aux personnes de protéger leurs ressources contre les acquisitions illégales de leurs terres. Ces changements contribueraient à préserver les terres coutumières et communautaires de la corruption, ainsi que de l'exercice de nouvelles pressions dictées par le développement.

Une deuxième phase consisterait à promouvoir des systèmes de certification et d'enregistrement fonciers plus transparents et efficaces, afin de renforcer la gouvernance foncière. Il existe des solutions viables et abordables susceptibles de simplifier les procédures, et qui pourraient être contrôlées par les acteurs intéressés et promouvoir la coordination entre eux. La Lituanie constitue un exemple de pays ayant adopté de telles réformes, notamment en matière d'e-gouvernance. Ces changements ont apporté un libre accès aux informations et assuré l'instauration de mécanismes de redevabilité permettant aux citoyens de s'impliquer dans les affaires de leur pays<sup>30</sup>.

Le renforcement de la gouvernance dans le secteur foncier devrait être considéré comme un processus continu et à long terme de mesures nécessitant



## La corruption dans le secteur foncier

### Établir un critère d'amélioration de la gouvernance foncière

Les initiatives internationales et régionales fournissent des exemples de bonnes pratiques et de lignes directrices sur la manière d'améliorer la gouvernance foncière. Elles mettent en évidence l'importance de l'instauration d'un dialogue entre les administrations gouvernementales, les propriétaires des terres coutumières, la société civile, les médias et le secteur privé. Dans le cadre du développement de mesures de lutte contre la corruption dans le secteur foncier, il semble essentiel d'impliquer l'ensemble de ces parties prenantes, par le biais de processus interactifs, participatifs et inclusifs.

Sur le plan international, des initiatives telles que les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts de la FAO, ont joué un rôle fondamental dans l'implication des différents acteurs dans la gouvernance foncière. Les buts recherchés sont les suivants : intégrer la gouvernance relative à la tenure foncière dans des politiques régionales, nationales et locales plus larges, d'une part, et reconnaître les fonctions sociale, culturelle, économique et environnementale de la terre, d'autre part.

Des efforts importants sont aussi accomplis à l'échelle régionale par les parties prenantes, y compris dans le cadre de l'Initiative pour les politiques foncières de l'Union Africaine (LPI). La LPI est constituée par un cadre et par des lignes directrices visant à renforcer les droits sur la terre et la gouvernance sur les ressources foncières. Cette initiative illustre un consensus régional sur la façon d'assurer un accès à la terre, d'augmenter les rendements agricoles et de garantir des moyens de subsistance<sup>31</sup>.

une volonté et un engagement politiques. Les citoyens, les organisations de la société civile et les médias doivent travailler avec les fonctionnaires gouvernementaux et le secteur privé pour trouver des solutions sur mesure adaptées à chaque contexte. <sup>31</sup>

**Tableau : les risques et les formes de corruption dans le secteur foncier**

Domaine	Facteurs de risque	Formes
<b>Administration foncière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lois et procédures inappropriées</li> <li>- Coûts excessifs ou non publiés des services fonciers</li> <li>- Absence de reconnaissance des exploitations et des droits fonciers</li> <li>- Systèmes d'enregistrement foncier sous-développés et opaques</li> <li>- Absence de registres fonciers précis et à jour</li> <li>- Existence d'une multiplicité d'autorités chargées de la gestion foncière</li> <li>- Pratiques irrégulières dans la collecte des impôts fonciers</li> <li>- Accessibilité limitée aux services</li> <li>- Absence de mécanismes efficaces de réclamation, de dépôt de plaintes et de contrôle indépendant</li> <li>- Absence d'un code de conduite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Versement de pots-de-vin au profit des fonctionnaires de l'administration et des autorités chargées de l'application de la loi</li> <li>- Fraude et production de faux documents concernant les titres de propriété</li> </ul>
<b>Régimes fonciers coutumiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de reconnaissance légale et de délimitation des terres coutumières</li> <li>- Pratiques traditionnelles de paiements et d'échanges</li> <li>- Systèmes opaques, absence de contrôle externe et manque de clarté dans l'attribution des terres.</li> <li>- Monétarisation et spéculation dans le cadre des ventes des terres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de pouvoir des chefs</li> <li>- Conversion de la propriété et captation des revenus par les chefs et par les personnes influentes</li> <li>- Les institutions nationales et les intérêts des entreprises l'emportent sur les droits locaux sur la terre</li> </ul>
<b>Gestion des terres appartenant à l'État</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'inventaires, de délimitation et de gestion des terres appartenant à l'État</li> <li>- Irrégularité des prix des terres mises à disposition ou en vente.</li> <li>- Responsabilités institutionnelles et mécanismes décisionnels imprécis</li> <li>- Absence ou manque de clarté dans la réglementation afférente aux locations de terres ou sur l'exercice du droit de préemption</li> <li>- Absence de mécanismes efficaces de réclamation, de dépôts de plaintes, et de contrôle indépendant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Versement de pots-de-vin aux fonctionnaires gouvernementaux dans le but d'obtenir des terres publiques en échange d'une partie seulement de leur valeur marchande</li> <li>- Manipulation des expropriations foncières et des procédures de compensation par les fonctionnaires gouvernementaux et les investisseurs</li> <li>- Conversion irrégulière de la propriété et du classement des terres par les fonctionnaires gouvernementaux</li> </ul>
<b>Planification de l'usage des terres, conversion et investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de transparence dans les processus de planification et dans les procédures d'attribution des terres</li> <li>- Procédures de délivrance des permis de construction opaques, lents et bureaucratiques</li> <li>- Manque de clarté dans l'exploitation des terres et dans les droits de propriété</li> <li>- Absence de mécanismes efficaces de réclamation, de dépôts de plaintes et de contrôle indépendant</li> <li>- Absence de médias indépendants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captation des rentes et des profits issus de la conversion et de la réaffectation des terres par des fonctionnaires gouvernementaux et des investisseurs</li> <li>- Abus, de la part des fonctionnaires gouvernementaux, de leur pouvoir discrétionnaire leur permettant de proposer des projets immobiliers et de développement des terres qui viennent les enrichir personnellement</li> <li>- Acquisition de terres par le biais de la captation foncière et/ou par des investisseurs et des promoteurs ayant bénéficié d'informations privilégiées de la part de fonctionnaires gouvernementaux</li> <li>- Versement de dessous-de-table aux fonctionnaires gouvernementaux par les investisseurs et/ou les promoteurs.</li> </ul>
<b>Paiements pour des services environnementaux (par exemple UN-REDD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de reconnaissance légale des droits fonciers</li> <li>- Manque de reconnaissance des zones protégées et des terres réservées pour des raisons liées à la protection de l'environnement</li> <li>- Systèmes de paiement opaques, lents et bureaucratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captation des fonds par les promoteurs, les investisseurs et les fonctionnaires gouvernementaux</li> <li>- Acquisition de parcelles éligibles aux paiements par les promoteurs, les investisseurs et les fonctionnaires gouvernementaux</li> </ul>

Clause de non-responsabilité : les désignations utilisées et la présentation des supports contenus dans la présente publication ne constituent aucunement l'expression de l'opinion de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ou de TI, concernant le statut légal de tout pays, territoire, ville ou zone, ou sur les autorités de ces derniers, ou encore la délimitation des ses frontières. Toute mention d'une quelconque entreprise ou d'un quelconque produit manufacturé, que celui-ci ait été breveté ou pas, n'implique aucunement que ceux-ci ont été approuvés ou recommandés par la FAO ou TI, par rapport à d'autres d'une nature similaire qui n'auraient pas été cités. Les opinions exprimées dans la présente sont celles de ses auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la FAO.



## La corruption dans le secteur foncier

### Références:

- <sup>1</sup> David Palmer, Szilard Friccska et Babette Wehrmann. « Towards Improved Land Governance », Land Tenure Working Paper 11 (Rome, Italie : FAO, septembre 2009). <http://ftp.fao.org/docrep/fao/012/ak999e/ak999e00.pdf>.
- <sup>2</sup> Les corrélations sont significatives du point de vue statistique et ont été testées au moyen des données collectées par Transparency International dans le cadre de son Baromètre mondial de la corruption (BMC) de 2009 et d'autres séries de données concernant la même année. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe jointe au présent document de travail.
- <sup>3</sup> La corruption est définie comme englobant tant les pots-de-vin de faible montant que la corruption à grande échelle. Les constatations se fondent sur une analyse de régression effectuée pour la rédaction du présent document. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe jointe au présent document de travail.
- <sup>4</sup> Le secteur des ressources naturelles est, dans certains domaines, très étroitement associé à la gouvernance foncière. Toutefois, dans le cadre du présent travail, nous concentrerons notre analyse sur le secteur foncier.
- <sup>5</sup> Stefan Brinzeu et Raimund Belischwitz, « Preventing a resource curse fuelled by the green economy », dans le *Rapport mondial sur la corruption : le changements climatique*, publié par Transparency International (Londres, Royaume-Uni : Earthscan, 2011).
- <sup>6</sup> Commission Interaméricaine des droits humains, « Capítulo IV: Colombia », Rapport annuel de la Commission interaméricaine des droits humains, 2007 (Washington, DC : OAS, 2007). Oliver Balch et Rory Carroll, « Massacres and paramilitary land seizures behind the biofuel revolution », *The Guardian*, 5 juin 2007. « Palmeros y el fantasma paramilitar », *El Espectador*, 24 avril 2011.
- <sup>7</sup> Lorenzo Cotula, Nat Dyer et Sonja Vermeulen, « Fuelling Exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land » (Rome, Italie : FAO et IED, 2008).
- <sup>8</sup> Paul Van der Molen et Arbind Tuladhar, « Corruption and land administration », Fédération Internationale des Géomètres (FIG), article du mois (Copenhague, Danemark : FIG, 2007).
- <sup>9</sup> Banque mondiale, Ambassade du Danemark et Ambassade de la Suède. « Assessing risk factors for corruption in land management (Hanoi, Vietnam: Banque mondiale, Ambassade du Danemark et Ambassade de la Suède, 25 novembre 2010).
- <sup>10</sup> Baromètre mondial de la corruption de 2009 de Transparency International (Berlin, Allemagne : TI, 2009).
- <sup>11</sup> Les constatations issues du Baromètre mondial de la corruption de TI ont mis systématiquement en évidence que les pauvres paient plus cher lorsqu'il est question de pots-de-vin de faible montant. Pour plus d'informations sur ce point, veuillez consulter le site internet suivant : [www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/gcb](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/gcb).
- <sup>12</sup> Transparency International, *Baromètre mondial de la corruption de 2009* (Berlin, Allemagne : TI, 2009).
- <sup>13</sup> Selon une enquête nationale menée auprès de plus de 15 000 ménages. Transparencia Mexicana, « *Indice Nacional de Corrupción y Buen Gobierno 2010* » (Mexico, Mexique : Transparencia Mexicana, 2011).
- <sup>14</sup> Selon une enquête nationale menée auprès de 6 000 ménages. Transparency International Bangladesh, « *National Household Survey 2010 on Corruption in Bangladesh* » (Dhaka : TI Bangladesh, 2010). [www.ti-bangladesh.org](http://www.ti-bangladesh.org).
- <sup>15</sup> Sur la base du montant estimé des pots-de-vin de faible montant payés en contrepartie de services fonciers au cours de la période 2004-2005. Transparency International India, « *TII-CMS India Corruption Study 2005: With Focus on BPL Households* » (Delhi, Inde : TI India et CMS, 2005). [www.transparenciaindia.org/resource/survey\\_study/India%20Corruption%20Study%202005.pdf](http://www.transparenciaindia.org/resource/survey_study/India%20Corruption%20Study%202005.pdf).
- <sup>16</sup> Voir sur ce point, TI Kenya, « *East African Bribery Index 2011* » (Nairobi, Kenya: Transparency International Kenya, 2011).
- <sup>17</sup> *Ibidem*.
- <sup>18</sup> Farzana Nawaz, « *Corruption in land administration/land management in Kosovo* (Bergen, Norvège : U4 et Transparency International, 20 août 2008). [www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=175](http://www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=175).
- <sup>19</sup> Wael Zakout, Babette Wehrmann et Mika Petteri-Törhonen, « *Good governance in land administration. Principles and good practices* » (Rome, Italie : FAO et BM, 2006).
- <sup>20</sup> L'ensemble des informations citées dans la marge est issu du *Rapport mondial sur la corruption 2008* de TI (Berlin, Allemagne : TI, 2008).
- <sup>21</sup> Voir sur ce point, « *Operación Malaya* », *El País*, site Internet : [www.elpais.com/todo-sobre/tema/Operacion/Malaya/173/](http://www.elpais.com/todo-sobre/tema/Operacion/Malaya/173/).
- <sup>22</sup> Institut des ressources mondiales et Landesa, « *Kenya: Lesson 3: History of Land Conflicts* », *Focus on Africa Brief*, (Washington, DC : WRI et Landesa, mars 2011) et Commission nationale des droits de l'homme du Kenya et Kenya Land Alliance, « *Unjust Enrichment: The Making of Land Grabbing Millionaires, The Plunder of Kenya's State Corporations and Protected Lands* », vol. 2 (Nairobi, Kenya : KNCHR et KLA, 2008).
- <sup>23</sup> TI gère des Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC) dans 50 pays dans le monde. Plus de 70 000 citoyens ont contacté les CAJAC jusqu' alors afin de bénéficier de leur assistance. Voir sur ce point : [www.transparency.org/global\\_priorities/other\\_thematic\\_issues/alacs](http://www.transparency.org/global_priorities/other_thematic_issues/alacs).
- <sup>24</sup> TI, « *ALAC Survey 2011: April – May 2011* », non publié (disponible sur demande).
- <sup>25</sup> Willi Zimmermann, *Coopération entre la FAO et Transparency International. « Design of land questions for the Global Corruption Barometer GCB 2008 »*. Non publié. TI, GCB, 2009. (Berlin, Allemagne : TI, 2009).
- <sup>26</sup> Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge, « *Economic land concessions in Cambodia: A human rights perspective* » (Phnom Penh, Cambodge : OHCHR, juin 2007).
- <sup>27</sup> Peter Bofin, Mari-Lise du Preez, André Standing et Aled Williams, « *REDD Integrity. Addressing governance and corruption challenges in schemes for Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD)* » (Bergen, Norvège : U4 et Chr. Michelsen Institute, 2011).
- <sup>28</sup> Pour le tableau, veuillez consulter Van der Molen et Arbind (2007), ainsi que Klaus Deininger, Harris Selon et Tony Burns, « The land governance framework: Methodology and early lessons from country pilots », dans Klaus Deininger, Clarissa Augustinus, Stig Enemark et Paul Munro Faure (éditeurs), « *Innovations in land rights recognition, administration and governance* » (Washington, DC : Banque Mondiale, GLTN, FIG et FAO, 2010), Anthony Arko-Adjei, Jitske de Jong, Jaap Zevenbergen et Arbind Tuladhar, « *Customary tenure institutions and good governance* », article présenté lors du congrès de la FIG célébré à Sydney, Australie, 11-16 avril 2010, FAO, « *Private sector and investment workshop. Implementing responsible governance of tenure* », atelier, Rome, Italie, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2011, rapport non publié et FAO, « *Expert meeting on land tenure issues and requirements for implementing climate change mitigation policies in the forestry and agriculture sectors* », article présenté à Rome, Italie, 15-17 novembre 2010.
- <sup>29</sup> FAO rédige à l'heure actuelle des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts. Voir à ce propos : [www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines](http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines). La Banque mondiale, quant à elle, a mis en place un Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière. Dans le cadre du programme UN-HABITAT, le Global Land Tool Network et l'ITC ont décidé d'instaurer une entreprise commune visant à renforcer les capacités en matière de gouvernance.
- <sup>30</sup> « Finding Common Ground. Tackling corruption in land and natural resources tenure », atelier, Conférence internationale anti-corruption 2010. Bangkok, Thaïlande. [http://14iacc.org/wp-content/uploads/ws2.1MikaTorhonen\\_LR.pdf](http://14iacc.org/wp-content/uploads/ws2.1MikaTorhonen_LR.pdf).
- <sup>31</sup> AU, AfDB et UNECA, « *Land Policy in Africa: A framework to strengthen land rights, enhance productivity and secure livelihoods* » (Addis Ababa, Ethiopie : AU, ECA et AfDB, 2010).



## Annexe : analyse des données

Dans le cadre de la rédaction du document de travail intitulé « La corruption dans le secteur foncier », plusieurs corrélations ont été testées, afin de mieux comprendre les interrelations qui existent entre corruption, gouvernance, terres et développement. Cette analyse a été réalisée à partir des données existantes détenues par Transparency International, et d'informations issues d'autres séries de données mondiales. Pour les données de TI, l'Indice de perception de la corruption (IPC) a été utilisé, ainsi que des informations spécifiques sur la corruption et le foncier tirées des résultats du Baromètre mondial de la corruption de 2009. Dans les autres domaines, les sources de données utilisées examinaient le revenu national, le développement humain, les champs agricoles et les investissements étrangers directs (IED). Les sections ci-dessous présentent ces sources de données, les résultats et nos conclusions préliminaires.

### 1. Les données

**BMC : le Baromètre mondial de la corruption de 2009** – Dans le cadre du Baromètre mondial de la corruption de 2009 (BMC), un échantillon représentatif sur le plan national de plus de 1 000 personnes issues des 69<sup>1</sup> pays inclus dans l'étude a été interrogé. Les enquêtes ont été menées entre octobre 2008 et février 2009, par Gallup International (et ses filiales), pour le compte de Transparency International.

L'enquête comportait deux questions relatives à la corruption dans la gestion des terres. Ces questions ont été financées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et développées en collaboration avec des experts internationaux en la matière. Les réponses ont été notées sur une échelle de 1 à 5.

Now we have a set of questions on corruption in land management.

**Q10.A.** Using a scale of 1 to 5, where 1 means not a problem at all and 5 means a very serious problem

How serious do you think is in this country the problem of bribes being paid to land authorities to obtain favourable decisions in selling, buying, leasing, inheriting and registering land, or in land tax declaration, or in handling land disputes?

Not a problem at all					Very serious problem	Don't know/ not applicable
1	2	3	4	5	9	

**Q10.B.** How serious do you think the problem of grand or political corruption in land matters is in this country?

(Optional definition of Grand or Political Corruption in land management refers to corruption in the privatisation of state-owned land, zoning or construction plans assigned without technical support, and/or land being expropriated (compulsory purchase) without appropriate or any compensation for actual land value.)

Not a problem at all					Very serious problem	Don't know/ not applicable
1	2	3	4	5	9	

Les réponses « Ne sait pas/Non applicable » ont été écartées des calculs. Une moyenne sur l'échelle allant de 1 à 5 a ensuite été effectuée pour la population de chaque pays, afin de calculer la perception moyenne de la corruption dans la gestion des terres dans un pays donné, concernant les deux questions distinctes ci-dessus (10.A et 10.B).

**IPC : l'Indice de perception de la corruption 2009** – L'IPC est un indice publié tous les ans par Transparency International, qui note et classe les pays en fonction des niveaux perçus de la corruption dans ces derniers. Pour cette analyse, nous avons utilisé des données de 2009, dans un souci de cohérence par rapport aux résultats du BMC. En 2009, l'IPC a noté et classé 180 pays sur une échelle de 0 à 10, les notes allant de 1,2 (le niveau de corruption perçu le plus élevé) à 9,7 (le plus bas)<sup>2</sup>.

**PIB : le Produit intérieur brut par habitant** – Ces données sont issues du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et donne le PIB par habitant, en termes de Parité de pouvoir d'achat (PPA), pour l'année 2009. Ces données couvrent 174 pays et le PIB va de 520 dollars (Sierra Leone) à 61 000 dollars (Luxembourg)<sup>3</sup>.

**IDH : l'Indice du développement humain 2009** – L'IDH est un indice publié tous les ans par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il combine des données relatives à l'espérance de vie, au niveau d'études et aux revenus, afin de noter et de classer les pays. Pour cette analyse, nous avons utilisé des données de 2009, dans un souci de cohérence par rapport aux résultats du BMC. En 2009, l'IDH a noté 175 pays, sur une échelle de 0 à 1, les résultats allant de 0,27 (les pays les moins développés) à 0,96 (les plus développés)<sup>4</sup>.

**La récolte : les rendements céréaliers de 2009** – Cette information provient de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et mesure la moyenne en kilogrammes (kg) de la production céréalière par hectare de terre agricole. Ces données couvrent 182 pays et vont de 2 236 (Cap Vert) à 97 107 (Belgique)<sup>5</sup>.

**INV : l'Investissement exprimé en proportion du PIB 2007** – Ces informations s'appuient sur les données issues de la Penn World Table concernant la part de l'investissement exprimée en pourcentage du PIB. Elle oscille entre -7 % (Sierra Leone) et 78 % (Suriname)<sup>6</sup>.

## 2. Les résultats

Sur la base des données mentionnées ci-dessus, plusieurs relations ont été testées. Chacune d'entre elles est présentée ci-dessous, avec le nombre d'observations et la force de la corrélation constatée.

### 1. La relation entre la corruption à petite échelle et celle à grande échelle dans le secteur foncier

**Constatation** : nous avons trouvé une forte corrélation entre la corruption à petite échelle dans le foncier (Q.10.A du BMC) et celle à grande échelle, également dans le foncier (Q.10.B du BMC).



## La corruption dans le secteur foncier

---

*Coefficient de corrélation = 0,95 ( $p < 0,01$ ).*

*Nombre d'observations = 69.*

### 2. La relation entre la corruption foncière et les perceptions de la corruption en général dans le secteur public

**Constatations** : les deux mesures du BMC concernant la corruption foncière présentent une corrélation très forte et négative avec la mesure de l'IPC relative à la perception de la corruption pour le secteur public en général. Ceci montre que plus la corruption foncière est importante, plus faible est le score IPC (haut niveau de corruption perçu dans le secteur public).

*Pour la corruption à petite échelle : le coefficient de corrélation s'élève à -0,69 ( $p < 0,01$ ).*

*Pour la corruption à grande échelle : le coefficient de corrélation s'élève à -0,73 ( $p < 0,01$ ).*

*Nombre d'observations = 68.*

### 3. La relation entre la corruption foncière et les revenus

**Constatations** : les deux mesures de la corruption foncières contenues dans le BMC présentent une corrélation forte et négative avec la mesure du PIB du revenu par habitant. Ceci met en évidence une relation négative entre des niveaux plus élevés de corruption foncière et un PIB plus bas par habitant.

*Pour la corruption à petite échelle : le coefficient de corrélation s'élève à -0,60 ( $p < 0,01$ ).*

*Pour la corruption à grande échelle : le coefficient de corrélation s'élève à -0,62 ( $p < 0,01$ ).*

*Nombre d'observations = 64.*

### 4. La relation entre la corruption foncière et le développement humain

**Constatations** : les deux mesures de la corruption foncières contenues dans le BMC présentent une corrélation négative avec la mesure de l'IDH relative au développement humain, ce qui montre la relation qui existe, dans les pays, entre un niveau plus élevé de corruption foncière et des résultats plus faibles en termes de développement humain.

*Pour la corruption à petite échelle : le coefficient de corrélation s'élève à 0,47 ( $p < 0,01$ ).*

*Pour la corruption à grande échelle : le coefficient de corrélation s'élève à 0,47 ( $p < 0,01$ ).*

*Nombre d'observations = 64.*

Toutefois, cette relation devient non significative pour les régressions qui contrôlent les revenus (PIB), ce qui suggère que la relation tient compte de la variable constituée par les revenus.

## 5. La relation entre la corruption foncière et la production agricole

**Constatations** : les deux mesures de la corruption foncières contenues dans le BMC présentent une forte corrélation avec la mesure des récoltes relatives au rendement céréalier, ce qui met en évidence une relation négative entre les pays dans lesquels la corruption foncière est plus élevée et le rendement céréalier est plus faible.

*Pour la corruption à petite échelle : le coefficient de corrélation s'élève à 0,47 ( $p < 0,01$ ).*

*Pour la corruption à grande échelle : le coefficient de corrélation s'élève à 0,47 ( $p < 0,01$ ).*

*Nombre d'observations = 61.*

Toutefois, cette relation devient non significative pour les régressions qui contrôlent les revenus (PIB), ce qui suggère que la relation tient compte de la variable constituée par les revenus.

## 6. La relation entre la corruption foncière et les investissements

**Constatations** : les deux mesures de la corruption foncières contenues dans le BMC présentent une corrélation forte et négative avec la mesure des investissements étrangers directs, ce qui montre l'existence d'une relation entre les pays dans lesquels la corruption foncière est plus élevée et les investissements plus faibles.

*Pour la corruption à petite échelle : le coefficient de corrélation s'élève à 0,46 ( $p < 0,01$ ).*

*Pour la corruption à grande échelle : le coefficient de corrélation s'élève à 0,42 ( $p < 0,01$ ).*

*Nombre d'observations = 67.*

Toutefois, cette relation devient non significative pour les régressions qui contrôlent les revenus (PIB), ce qui suggère que la relation tient compte de la variable constituée par les revenus.

## 3. Conclusions

Les constatations ci-dessus viennent souligner le rôle négatif que la corruption foncière joue dans le développement et la croissance des pays. Il existe des relations claires, fortes et négatives entre de hauts niveaux de corruption foncière perçus et une croissance, des investissements, un développement et un



Le présent document de travail est une coproduction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Transparency International. Traduction effectuée par Lingo 24 et révisée par Miriam Badoux

Les auteurs sont Anni Arial (FAO, Associate Professional Officer), Craig Fagan (TI, Senior Policy Coordinator) et Willi Zimmermann (conseiller de politique foncière indépendant). Deborah Hardoon (TI, Senior Research Coordinator) s'est chargée de l'analyse des statistiques et de l'annexe.

TI remercie les experts suivants pour leur examen approfondi de ce document : Jenny Bromley (Global Witness), Jeffrey Hatcher (Rights and Resources Initiative), Mercedes Stickler (World Resources Institute), Mika-Petteri Törhönen (FAO), Peter Veit (World Resource Institute) et Babette Wehrmann (FAO). Iftekhar Zaman (TI Bangladesh) et Rena Safaraliyeva (TI Azerbaïdjan) ont apporté leurs points de vue.

Pour plus d'informations concernant ce document de travail et d'autres documents analogues, veuillez contacter Craig Fagan, au secrétariat de TI : [rkq@transparency.org](mailto:rkq@transparency.org)

## TRANSPARENCY INTERNATIONAL

N° téléphone

**+49-30-343820 -0**

N° fax

**+49-30-347039 -12**

Secrétariat international

**Alt-Moabit 96**

**10559 Berlin**

**Allemagne**

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ

### La corruption dans le secteur foncier

rendement agricole plus faibles. Toutefois, la forte influence exercée par les revenus dans ces équations vient suggérer qu'une analyse plus approfondie serait utile pour mieux comprendre la nature de ces relations et les autres facteurs en jeu (comme l'inégalité), susceptibles de conditionner les résultats obtenus.

<sup>1</sup> Pour une consultation complète du Baromètre mondial de la corruption de 2009, veuillez consulter : [http://www.transparency-france.org/ewb\\_pages/div/Barometre\\_mondial\\_de\\_la\\_corruption\\_2009.php](http://www.transparency-france.org/ewb_pages/div/Barometre_mondial_de_la_corruption_2009.php).

<sup>2</sup> Les informations relatives à l'IPC peuvent être consultées à l'adresse suivante : [http://www.transparency-france.org/ewb\\_pages/i/indice\\_de\\_perception\\_de\\_la\\_corruption644.php](http://www.transparency-france.org/ewb_pages/i/indice_de_perception_de_la_corruption644.php).

<sup>3</sup> Pour consulter les chiffres du PIB, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : <http://hdrstats.undp.org/en/indicators/62006.html>.

<sup>4</sup> Les données relatives à l'IDH peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/statistics/>.

<sup>5</sup> Concernant les chiffres, veuillez consulter : <http://faostat.fao.org/site/339/default.aspx>.

<sup>6</sup> Concernant les chiffres, veuillez consulter : [http://pwt.econ.upenn.edu/php\\_site/pwt\\_index.php](http://pwt.econ.upenn.edu/php_site/pwt_index.php).

© 2011 Transparency International. Tous droits réservés.

Transparency International (TI) est la principale organisation de la société civile qui mène la lutte contre la corruption à travers le monde. Avec plus de 90 sections dans le monde entier et un secrétariat international à Berlin, Allemagne, TI fait prendre conscience des effets néfastes de la corruption, et travaille avec les gouvernements, les entreprises et la société civile pour élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces pour la combattre. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet suivant : [www.transparency.org](http://www.transparency.org)

ISSN 1998-6408